

CHASSEAU Jean-Pierre / ONF

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LARRA

2023 - 2042

Département : 31 - Haute-Garonne

Surface retenue pour la gestion : 32,09 ha

Altitudes extrêmes : 135 m - 162 m

### Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Plaines et collines du Sud-ouest

# SOMMAIRE

page

## 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

---

1.1 Présentation générale de l'aménagement	4
1.2 La forêt dans son territoire	5
1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers	8

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

---

2.1 Définition des objectifs de gestion	10
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	10
2.3 Effort de régénération	11
2.4 Classement des unités de gestion	12
2.5 Programme d'actions	13
2.6 Engagement environnemental	16

## 3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

---

## GLOSSAIRE

---

## ANNEXES

---

1 Carte de Situation
2 Région de l'Inventaire Forestier National
3 Parcellaire cadastral et forestier
3a Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
4 Sites inscrits
4a Fonctions et Enjeux de la forêt
4b Carte des sites classés
5 Unités stationnelles
6 Peuplements synthétiques
7 Infrastructures, équipements et points d'intérêts divers
8 Carte d'aménagement
9 Carte des essences objectifs
10 Carte des unités d'analyse
10.1 Détail des Unités d'analyse
11 Amélioration de la biodiversité - Préconisations
12 Maquette de la passerelle
13 Charte du promeneur

**NOTE DE PRESENTATION**  
**AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LARRA**  
**2023 - 2042**

**Le contexte :**

La forêt communale de Larra est située au nord du département de la Haute-Garonne, à 30km au nord-ouest de Toulouse, sur le territoire communal. (Carte de situation en Annexes 1et 2)

La commune de Larra dépend du SRA (Schéma Régional d'Aménagement) "des plaines et colline du Sud-Ouest" et fait partie de la région forestière "Vallée de la Garonne et affluents".

La forêt communale de Larra est soumise au régime forestier depuis 2003 pour canton Cavaillé et depuis 2008 pour le canton Tachounos.

Elle est composée d'essences forestières feuillues, majoritairement du Chêne indigène (Chêne sessile en mélange avec le chêne pubescent ou hybridé et le chêne pédonculé dans les zones plus fraîches).

**Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :**

Sur la forêt :

**L'enjeu de production ligneuse :** la forêt communale pousse sur des stations forestières qualifiées de fertilité moyenne. L'accroissement moyen des peuplements donné pour la région est de 3.5m<sup>3</sup>/Ha/an par les données IFN (Inventaire forestier national).

L'exploitation forestière est complexe par la problématique du franchissement de ruisseau, la double fonction chemin de randonnée, chemin d'exploitation et le manque de place de dépôt. Si des opportunités d'achat de parcelles boisées ou non limitrophes à la forêt de Larra se présentent, il serait intéressant de les analyser pour améliorer les conditions d'exploitation forestière et créer une place de dépôt hors zone fréquentée.

La gestion en futaie régulière permettra de concilier la fonction de production de bois avec la fonction accueil du public.

**L'enjeu relatif aux fonctions sociales :** une grande partie du canton de Cavaillé se situe dans le périmètre lié au site historique classé (château de Larra). Il est très fréquenté par les promeneurs et sportifs. C'est la juste récompense des investissements faits par la commune en termes d'accueil du public. Ce canton propose des sentiers balisés et des aménagements sportifs (agrès et disque golf). La commune a la volonté de développer aussi l'éducation à l'environnement par l'aménagement d'une mare et des panneaux pédagogiques.

Le territoire communal est chassé par l'ACCA de Larra est concerné, pour la forêt, le canton de Tachounos.

**L'enjeu de protection contre les risques naturels :** la forêt fait partie intégrante du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et apparaît en espace boisé classé au PLU.

Avec le changement climatique les risques d'incendie augmenteront très probablement avec le temps. La prévention passera par la pose de panneaux signalétiques en entrée de site ( modèle type charte du promeneur en annexe10).

**Bilan de l'application de l'aménagement précédent :**

Les 22 ha 61 de la forêt communale de Larra étaient classés en futaie régulière (parcelles 1, 2 et 3) en conversion. L'ensemble de la forêt était classé en sylviculture.

Cet aménagement prévoyait le renouvellement par la plantation de 1.69 ha en 4 bouquets de chênaie.

Aucune zone n'a été plantée.

Le programme des coupes a été bien suivi. Seule l'orientation de la coupe de régénération dans les parcelles 2 et 3 n'a pas été maintenue. Cela n'a pas de conséquence sur la gestion du patrimoine ni sur les recettes possibles sur cet aménagement.

### **Principaux objectifs de l'aménagement forestier :**

L'objectif principal de la forêt est la production ligneuse tout en assurant son rôle d'accueil du public, son rôle de protection contre les risques naturels, protection du milieu naturel et des paysages.

Le traitement retenu est celui de la futaie régulière.

Des actions sont nécessaires pour l'amélioration des peuplements forestiers, la sécurité des usagers de la forêt et la pérennité des infrastructures et du périmètre la forêt communale de Larra .

### **Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :**

#### ***Pour les coupes :***

Le programme des coupes prévoit des récoltes de bois inférieures à la production biologique afin de capitaliser en bois dans les parcelles classées en amélioration.

Les zones en amélioration-repos font partie de la surface en sylviculture mais ne seront pas concernées par des coupes de bois pendant cet aménagement (peuplement avec un capital sur pied trop faible).

Les coupes ont pour principal objectif d'améliorer la qualité du peuplement, tout en favorisant la diversité des essences.

#### ***Pour les travaux :***

L'entretien des limites et du parcellaire est nécessaire pour la tenue du foncier du patrimoine forestier. Aucune mise en peinture du périmètre n'a été réalisée sur la forêt de Larra, ce qui a pour conséquence la perte de connaissance de ces limites à l'heure actuelle. La création du périmètre est donc proposée à réaliser sur l'ensemble des 6 km de ce périmètre avec ouverture préalable manuellement d'un layon avant la mise en peinture de celui-ci.

La mise en sécurité du franchissement de ruisseau nécessiterai le remplacement des deux passerelles piétonnes sur le canton Cavaillé.

L'entretien des parcours sportifs est nécessaire pour garantir la sécurité et le bon accueil des usagers : le remplacement du parcours sportif est à prévoir dans son ensemble sur les vingt prochaines années, en commençant par l'agrès des barres parallèles, défectueux à ce jour.

Un premier aménagement pédagogique de la mare a récemment été réalisé pour mettre en valeur cet écosystème (panneau pédagogique). Un panneau "baignade interdite" sera proposé et une sécurisation éventuelle des abords par la pose de barrières.

Enfin, un panneau à l'entrée du site peut être proposé avec l'ensemble des "droits et devoirs" des promeneurs en milieu naturel, telle que la charte du promeneur par exemple.

### **Bilan prévisionnel :**

Pour la période 2023-2042, l'aménagement prévoit une récolte de bois de 1,3 m3/ha/an dans la zone en sylviculture et un réinvestissement sur la forêt pour garantir la sécurité des usagers dans son rôle d'accueil du public

# 1. ÉTAT DES LIEUX

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LARRA</b>

Numéro du ou des départements de situation	31 - Haute-Garonne
Communes de situation	LARRA
N° ONF de la région nationale IFN de référence	529- Vallées de la Garonne et affluents
Schéma régional d'aménagement de référence	Plaines et collines du Sud-ouest

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2023	2042

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
LARRA	F18004L	22 ha. 60a 95ca	25/02/2008	2008	2022
LARRA	F18004L	9 ha. 48a 30ca	14/05/2008		

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	32 ha. 09a 25ca
Surface retenue pour la gestion	32.09 ha
Surface boisée en début d'aménagement	32.09 ha
Surface en sylviculture de production	32.09 ha

L'acquisition de 9.48 ha en 2008 validée par l'arrêté du 14/05/2008 n'a pas conduit à la révision de l'aménagement précédent. Le nouvel aménagement intègre ces 9.48 ha correspondant au canton de Tachounos.

La surface de la forêt communale relevant du régime forestier est, aujourd'hui, de 32.09ha. La liste et la carte des parcelles cadastrales figure en annexes 2 et 3.

La démarche d'acquisition foncière de nouvelles parcelles contiguës au périmètre actuel pourra faciliter la sortie et le stockage de bois hors chemins fréquentés par le public et relevé du régime forestier. La mare pourra être également incluse à ce périmètre à cette occasion.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet	faible 32 ha	moyen	fort	32 ha
Fonction écologique		ordinaire 32 ha	reconnu	fort	32 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 10 ha	reconnu 22 ha	fort	32 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen 32 ha	fort	32 ha

La forêt communale, canton Cavaillé, est très fréquentée par les habitants grâce aux divers équipements sportifs installés pour l'accueil du public : balisage des sentiers de promenade, ainsi que de 2 parcours sportifs (parcours santé et disque-golf) bordés de panneaux pédagogiques, débutant à proximité d'une aire de jeux aménagée de tables de pique-nique.

Le canton Cavaillé est visible depuis les routes qui passent à proximité ainsi que des lotissements proches. De plus, le paysage intérieur est visible depuis les sentiers des parcours sportifs ou éducatifs. L'enjeu paysager reste local.

Le Plan de Protection des Risques Naturels (PPRN) établit un risque reconnu de gonflement des sols argileux pour la commune de Larra mais la forêt ne joue aucun rôle dans ce risque naturel.

La forêt de Larra a le statut au PLU de site boisé classé.

La chasse est pratiquée sur le territoire communale par l'ACCA de Larra, seul le canton de Tachounos est chassé. voir annexe 4 et 4bis pour la localisation des enjeux.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Monuments historiques inscrits	13 ha	Périmètre du monument historique : château de Larra

Le château de Larra est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis le 10 décembre 1993. Le périmètre de protection de 500 m défini par la DREAL concerne le canton de Cavaillé pour 13 ha.

Pour tout chantier situé dans périmètre réglementé monument historique classé ou inscrit :

- Ne pas modifier, transformer, déboiser, sans autorisation préalable, pour toute propriété située dans le champ de visibilité d'un monument historique.

Le périmètre de protection défini par la DREAL autour du château de Larra a pour objectif de conserver les caractéristiques paysagères de son environnement proche. Ces sites ne peuvent être détruits, ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. La gestion forestière proposée n'aura pas d'impact paysager.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	32 ha	Mouvements de terrain, gonflement et rétractations des sols argileux

#### CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Risques mentionnés dans le PPRN :

- Les mouvements de terrain, gonflement et rétractations des sols argileux : sans conséquence sur le milieu forestier, de même la forêt n'a aucune incidence sur ce phénomène.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence

**Problèmes sanitaires** : Actuellement, les peuplements de chêne ne présentent pas de symptôme de dépérissement particulier. Il faudra néanmoins rester vigilant et surveiller l'évolution des peuplements dans un contexte de changement climatique. Une expertise des arbres proches des zones fréquentées par le public peut être réalisée par des experts forestiers Arbre Conseil. Il est conseillé de réaliser ces diagnostics tous les 3 à 5 ans.

**Déséquilibre faune/flore** : au regard des peuplements observés, on ne constate pas à ce jour de dégâts notables compromettant l'équilibre faune/flore.

**Incendies** : Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies dans le département de la Haute-Garonne est valide jusqu'en 2028. la forêt de Larra est classée en risque faible. Il n'existe pas de prescriptions particulières dans les zones à risque faible. Les données météorologiques montrent que les étés seront certainement plus chauds et secs à l'avenir. La prévention des risques d'incendie peut passer par de la signalisation et information auprès du public sur les panneaux d'entrée de la forêt.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée	
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	6 ha	Passerelles à remplacer pour le passage de porteur en accord avec la réglementation de la loi sur l'eau
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	32 ha	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	6 ha	Ruisseau à franchir pour l'exploitation de la parcelle 1
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	13 ha	
Pratique de l'affouage	32 ha	

#### CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

**Pour rester en conformité avec les recommandations liées à la protection des milieu humide et ruisseau, pour tout chantier d'exploitation forestière ou aménagement touristique proche du cours d'eau ou devant le traverser, le forestier appliquera les clauses suivantes:**

Les documents de référence nationaux fixant les exigences\* et prescriptions\* comportent des mesures visant à préserver les milieux aquatiques (tourbières, marais et autres zones humides, sources, cours d'eau et ripisylves, mares, mardelles, plans d'eau temporaires ou permanents...) et à respecter les réglementations correspondantes, notamment :

- Interdiction de stockage des grumes et d'abandon des rémanents dans les milieux aquatiques ;
- Interdiction de traverser et de circuler dans les cours d'eau en dehors des équipements ou dispositifs appropriés permanents (ou bien autorisation administrative) ;
- Prévention de toute fuite de carburant ou lubrifiant ;
- Ni traitement phytopharmaceutique, ni stockage d'engins, de matériaux, de récipients à moins de 10 mètres de tout milieu aquatique

Le drainage des zones humides, telles que définies par le 1° du I de l'article L211-1 du code de l'environnement, est à proscrire.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...



### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	135 m	162 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
AP	Acidiphile (PCSODRA)	27.32 ha	85%
AH	Acidiphile hydromorphe (PCSODRA)	1.43 ha	4%
MV	Mésohygrophile de fond de vallon ou vallée étroite (PCSODRA)	3.34 ha	10%
TOTAL		32.09 ha	

#### COMMENTAIRES :

La commune de Larra a un climat océanique avec des influences méditerranéennes. Les précipitations moyennes sont de 645 mm/an avec seulement 387 mm entre avril et octobre. Le secteur est qualifié de sec et ensoleillé (ensoleillement supérieur à la moyenne nationale)

Les stations forestières ont été définies par le tableau maître des stations du SRA des plaines et collines du sud-ouest accompagné de la carte des stations forestières en annexe 5.

- Station AP "Acidiphile": le chêne sessile est à privilégier, station à faible potentialité forestière pour des peuplements feuillus. Le chêne pubescent peut être conservé.

- Station AH "Acidiphile Hydromorphe": le chêne sessile est à privilégier accompagné du chêne pubescent, station à faible potentialité forestière pour des peuplements feuillus.

- Station MV "Mésohygrophile de fond de Vallon": le chêne pédonculé est à privilégier accompagné de chêne sessile, station à très bonne potentialité forestière pour les peuplement feuillus.

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Chêne pédonculé	40%
Chêne pubescent	40%
Chêne sessile	15%
Frêne oxyphille	2%
Tilleul	2%
Robinier	1%
TOTAL	100%

#### COMMENTAIRES :

On retrouve sur l'ensemble de la forêt de Larra des peuplements de chênes mélangés de chêne pubescent, chêne pédonculé et chêne sessile (plus ou moins hybridés).

Les chênes sessile et pubescent sont bien adaptés aux stations difficiles et peuvent donner, sur des stations de fertilité moyenne, des produits corrects.

Le chêne pédonculé pourrait être sensible au changement climatique : une attention particulière sera faite au suivi de l'état sanitaire des peuplements .

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
FCHYP2	Futaie régulière de Chêne pubescent-Petits bois prépondérant-Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	6.89 ha	21%
FCHYM2	Futaie régulière de Chêne pubescent-Moyens bois prépondérant-Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	4.59 ha	14%
CCHYP1	Futaie sur souches ou TSF en conversion de Chêne pubescent-Petits bois prépondérant-Peuplement pauvre à capitaliser	4.50 ha	14%
CCHYP2	Futaie sur souches ou TSF en conversion de Chêne pubescent-Petits bois prépondérant-Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	3.81 ha	12%
FCHPM2	Futaie régulière de Chêne pédonculé-Moyens bois prépondérant-Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	3.45 ha	11%
FCHPP2	Futaie régulière de Chêne pédonculé-Petits bois prépondérant-Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	3.08 ha	10%
FCHPM1	Futaie régulière de Chêne pédonculé-Moyens bois prépondérant-Peuplement pauvre à capitaliser	2.17 ha	7%
FCHYP1	Futaie régulière de Chêne pubescent-Petits bois prépondérant-Peuplement pauvre à capitaliser	1.43 ha	4%
TROBP2	Taillis de Robinier-Petits bois prépondérant-Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	1.17 ha	4%
CF.MP1	Futaie sur souches ou TSF en conversion de Feuillus en mélange-Petits bois prépondérant-Peuplement pauvre à capitaliser	1.00 ha	3%
TOTAL		32.09 ha	

#### COMMENTAIRES :

Les différents peuplements ont été définis par :

- l'essence majoritaire présente,
- la catégorie de diamètre dominant
- la surface terrière observée.

La forêt de Larra a des peuplements de chênes indigènes (pubescent, pédonculé et sessile) majoritairement de petits bois à bois à bois moyens issus de balivage pour convertir la futaie sur souche en futaie régulière.

Ces chênes sont bien adaptés aux stations difficiles, et peuvent donner sur des stations de fertilité moyenne des produits corrects. Ils ont bien résisté aux dernières périodes de sécheresse, ce qui est un atout compte tenu du changement climatique.

**La carte des peuplements synthétiques se trouve en annexe 6.**

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	32.09 ha	22.61 ha
Hors sylviculture de production		
TOTAL	32.09 ha	

#### COMMENTAIRES :

L'ensemble de la forêt est caractérisé en futaie régulière ou en conversion futaie régulière, dans la continuité de l'aménagement précédent.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	chêne pubescent en place est conservé	28.75 ha	89.6%	170 ans	60 cm
Chêne pédonculé	UG 1b, 2b et 4a	3.34 ha	10.4%	120 ans	60 cm
TOTAL		32.09 ha			

Le choix des essences objectif est étudié dans le Schéma Régional d'Aménagement (SRA). Les essences objectifs principales et secondaires sont proposées à horizon 2070.

L'essence objectif est le chêne sessile pour les stations "acidiphile" et "acidiphile hydromorphe". Le chêne pubescent présent sur ces stations sera maintenu en essence secondaire et pourra participer à l'adaptation de la forêt au changement climatique.

Le chêne pédonculé est l'essence objectif de la station mésohygrophile de fond de vallon.

D'une manière générale, le mélange des espèces au sein des peuplements forestiers est privilégié dans toute action avenir.

Augmenter la biodiversité des peuplements aidera la forêt à s'adapter aux divers changements climatiques actuels et avenir.

La carte des essences objectif est en annexe 9.

## 2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	1.69 ha
Surface effectivement régénérée	0.19 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0.00 ha

### COMMENTAIRES :

Seule une petite partie de l'UG 3.b a été réalisée en coupe définitive en 2012 sur 0.19 ha. Les rejets de souches de taillis de robinier et autres feuillus repartent sur cette surface.

Effort de régénération du nouvel aménagement	
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	<b>32.09 ha</b>
Surface d'équilibre (Se)	3.90 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0.00 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0.00 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0.00 ha
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0.00 ha
Surface à ouvrir (So)	0.00 ha
Surface à terminer (St)	0.00 ha
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>	<b>0.00 ha</b>
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	<b>0.00 ha</b>

### COMMENTAIRES :

La forêt communale de Larra est composée de peuplements majoritairement de petits bois et bois moyen. L'effort de régénération sera à étudier lors d'un aménagement ultérieur.

En parcelle 4, nous réaliserons une coupe de taillis de robiniers sur 1.17 ha. Des travaux de diversification de peuplement (favoriser les l'évolution des semis naturels de chênes et frênes) seront proposés en épuisant les rejets de robiniers par coupes successives.

## 2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.
Code	Libellé						
AME	Amélioration	1	a	6.53	6.53	0.00	0.00
AMEREP	Amélioration-Repos	1	b	2.35	2.35	0.00	0.00
AME	Amélioration	2	a	6.44	6.44	0.00	0.00
AMEREP	Amélioration-Repos	2	b	0.82	0.82	0.00	0.00
AME	Amélioration	3	a	5.04	5.04	0.00	0.00
AMEREP	Amélioration-Repos	3	b	1.43	1.43	0.00	0.00
AME	Amélioration	4	a	4.98	4.98	0.00	0.00
AMEREP	Amélioration-Repos	4	b	4.50	4.50	0.00	0.00
<b>Totaux</b>				32.09	32.09	0.00	0.00

### COMMENTAIRES :

Des coupes seront possibles dans les Unités de Gestion (UG) en "Amélioration" : le volume sur pied permettra de prélever l'équivalent de l'accroissement naturel.

Les autres UG en "Amélioration-repos", à faible volume sur pied, seront laissées en évolution libre. Les opportunités d'éclaircie seront analysées lors du prochain aménagement.

voir carte aménagement en annexe 8 et la carte des UA en annexes 10 et 10.2

a = travaux de coupe

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année de passage fixée	Groupe	Parcelle	UG (Sous parcelle)	Type de coupe	Surface de l'UG	Surface à parcourir	Peuplement : Structure	Peuplement : Composition	Peuplement : Calibre	Peuplement : Capital	Informations complémentaires (clauses particulières)
2024	AME	4	a	AMEL	4.98	4.98	T	ROB	P	2	
2028	AME	1	a	AMEL	6.53	6.53	F	CHE	PM	2	
2032	AME	2	a	AMEL	6.44	6.44	F	CHE	PM	2	
2040	AME	3	a	AMEL	5.04	5.04	F	CHE	PM	2	
2042	AME	4	a	AMEL	4.98	4.98	T	ROB	P	2	

4 = Tachewans  
1, 2, 3 = Couvillé

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		prescriptions	
motif	localisation		
Amélioration dans PB et BM	parcelles 1-2-3	Favoriser les tiges de francs pied et les essences de chênes sessile et pubescent	
Amélioration dans le PB	parcelle 4	Coupe de taillis dans le robinier en réservant les tiges de chênes et frênes bien venantes- amélioration par le haut dans le reste du peuplement. 1 Tire sève à maintenir, puis à couper pour épuiser les souches.	

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	
volume bois fort total à récolter durant aménagement hors coupes conditionnelles	815 m <sup>3</sup>
volume conditionnel bois fort total à récolter durant aménagement	0 m <sup>3</sup>

### COMMENTAIRES :

Les consignes sylvicoles seront de privilégier les chênes sessile et pubescent, de favoriser les tiges de franc pied et de valoriser la diversité des essences accompagnatrices. Dans le taillis de robinier : laisser un tire sève pour aider à l'épuisement de la souche  
Second passage en parcelle possible en fin d'aménagement avec un faible volume de prélèvement pour de l'affouage si le taillis de robinier repart trop vigoureusement.

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
NC	Diversification de peuplement	4.a	1	Couper les rejets de robiniers pour favoriser la croissances des semis naturels de chênes et frênes (2 passages)	2 600 €	I
<b>Total</b>					2 600 €	
<b>soit annuellement</b>					130 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

### COMMENTAIRES :

Après la coupe de taillis de robinier en parcelle 4, on tendra vers une diversification du peuplement le peuplement. En coupant les rejets de robiniers dans les premières années suivants l'exploitation forestière de la parcelle 4, on favorisera la sortie et la croissance des semis naturels de chênes et frênes. Cette opération sera à renouveler autant de fois que nécessaire.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>té</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
création périmètre- ouverture	périmètre	6030 m	ouverture manuelle du périmètre	3 000 €	I
création périmètre- mise en peinture	périmètre	6030 m	Mise en peinture 2 traits rouge	3 900 €	I
<b>Total</b>				6 900 €	
<b>soit annuellement</b>				345 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

### COMMENTAIRES :

L'entretien des limites et du parcellaire est nécessaire pour la tenue du foncier du patrimoine forestier. Aucune mise en peinture du périmètre n'a été réalisée sur la forêt de Larra. Le risque est la perte de connaissance de ces limites sur le terrain. La matérialisation du périmètre est donc proposée sur l'ensemble des 6 km de ce périmètre avec ouverture préalable manuelle d'un layon dans les zones le nécessitant.

Autres actions non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
<b>a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes</b>					
fourniture et mise en place d'un panneau "charte du promeneur" (annexe 12)	entrée du site	1	Panneau d'entrée Visuel 150 x 100 cm (type impression directe) inclus conception graphique	2 000 €	I
Signalisation des abords de la mare	Hors Soumis	1	mise en place d'un panneau "baignade interdite"	250 €	I
<b>b- Actions contractuelles, conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)</b>					
b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre					
Création d'une passerelle adaptée bois garde corps pour passage de piétons	parcelle 1	1	à adapter au support béton déjà existant	7 500 €	I
Création d'une passerelle adaptée bois pour passage de piétons	parcelle 1	1	à adapter au support de deux IPN déjà existants Faisabilité à expertiser	6 400 €	I
b2- Actions contractuelles potentielles					
entretien du parcours sportif	1-2-3	20	renouveler la totalité des agrès sur la durée de l'aménagement en commençant par les barres parallèles	20 000 €	E
<b>Total</b>				36 150 €	
<b>soit annuellement</b>				1 808 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

#### COMMENTAIRES :

La création de ces deux passerelles est indispensable à la sécurisation du sentier pour les piétons invités à suivre les itinéraires balisés et parcours sportif. (voir Annexe 11 modèle de passerelles bois ONF). Une étude faisabilité pour expertiser les IPN déjà en place est nécessaire avant toute démarche de pose de passerelles nouvelles.

A noter que la deuxième passerelle pourrait être transformée en un passage busé (moins onéreux) mais conditionné à autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau. Ce dernier pourrait supporter le passage ponctuel d'engins forestiers lors d'exploitations forestières dans les parcelles 1 et 2.



## 2.6 Engagement environnemental

Les prescriptions environnementales figurant dans le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF) et le Cahier National des Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) sont à appliquer dans le cadre des coupes et travaux à mettre en oeuvre.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0.00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0.00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0.00 ha
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	0.00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0.00 ha

### COMMENTAIRES :

La forêt de Larra ne comporte pas beaucoup de gros bois. Leur conservation favorise la biodiversité de cette forêt. La conservation de bois mort (debout et au sol) en forêt, identifiés par des triangles par le forestier (de l'ordre de 3 par ha) améliore la qualité des sols et favorise également la biodiversité.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	NC

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000
<b>COMMENTAIRES :</b> La commune de Larra est éloignée du site Natura 2000 qui comporte des milieux aquatiques et humides. Ils sont particulièrement sensibles aux pollutions (infiltrations, ruissellements, connexions hydrographiques directes) susceptibles de provenir des communes en amont. L'avifaune inventoriée sur le site Natura 2000 est susceptible de se déplacer sur la commune de Larra.	

### 3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

<b>Production biologique estimée</b>	
en m <sup>3</sup> /ha/an sur surface sylviculture	4,1 m <sup>3</sup> /ha/an
<b>soit sur l'ensemble en sylviculture</b>	131 m <sup>3</sup> /an

<b>Bilan annuel des récoltes</b>	<b>prévisible</b>	<b>passé*</b>	<b>conditionnel</b>
Feuillus ( f )	41 m <sup>3</sup> /an	30 m <sup>3</sup> /an	
Résineux ( r )			
Total tiges ( 1 = f + r )	41 m <sup>3</sup> /an	30 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an
Taillis, houppiers ( 2 )			
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>41 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>30 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>0 m<sup>3</sup>/an</b>
dont % de prod. accid.			
<b>soit en m<sup>3</sup>/ha/an sur la surface totale retenue :</b>	<b>1,3 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>1,3 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0,0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>
<b>soit en m<sup>3</sup>/ha/an sur surf. en sylviculture de production :</b>	<b>1,3 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>1,3 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0,0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>
Volume annuel des affouages possibles			

<b>Répartition des volumes par type de coupe</b>	<b>prévisible</b>	<b>passé*</b>	<b>conditionnel</b>
Régénération			
Amélioration	41 m <sup>3</sup> /an		
Autres (dont irrégulier)	0 m <sup>3</sup> /an	30 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an

<b>Bilan financier annuel en euros de l'année</b>	<b>prévisible</b>	<b>passé*</b>	<b>conditionnel</b>
Recettes bois ( <i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i> )	738 €	673 €	
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	130 €		1 695 €
Dépenses travaux infrastructure	345 €		
Dépenses travaux non sylvicoles	113 €		
Frais de garderie (forêts de collectivités)	74 €	113 €	0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	64 €		
<b>Bilan annuel</b>	<b>13 €</b>	<b>560 €</b>	<b>-1 695 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion</b>	<b>0 €</b>	<b>25 €</b>	<b>-53 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production</b>	<b>0 €</b>	<b>25 €</b>	<b>-53 €</b>

\* Période du bilan passé :

Le bilan n'intègre pas les subventions éventuelles en matière de travaux sylvicoles ou d'accueil du public.

<b>Consultations et obligations réglementaires</b>	<b>date</b>
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

# ÉTUDE REALISÉE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** Christine Morteyrol  
**Étude de terrain et inventaires :** Christine Morteyrol et Jean-Pierre Grandet  
**Cartographie :** Valérie Romo  
**Mise en page et duplication :** Marie-Luce Lesbats

**Rédigé le** 01/07/2022  
par Le chef de projet aménagement  
**Signé :** MORTEYROL Christine

OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Agence Pyrénées Gascogne  
262 route de Landorthe  
31800 SAINT GAUDENS  
Tél : 05 62 00 80 20

**Vérifié le** 01/08/2022  
par Le Responsable de l'unité d'aménagement  
**Signé :** FIGONI Sébastien

OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Agence Pyrénées Gascogne  
262 route de Landorthe  
31800 SAINT GAUDENS  
Tél : 05 62 00 80 20

**Proposé le** 26/08/2022  
par Le directeur d'agence  
**Signé :** Meunier Jean-Lou



